

Accueil > ... > Formation, Réseaux Judiciaires Et Agences > Formation Des Professionnels de La Justice > Systèmes Nationaux de Formation > Systèmes de formation du personnel judiciaire >

Systèmes de formation du personnel judiciaire

Dans la majorité des Etats membres la formation du personnel des tribunaux est organisée par les Ministères nationaux de Justice et par les Cours de Justice. Dans d'autres Etats membres, cette tâche est accomplie par les Académies judiciaires ou d'autres structures judiciaires telles que les Conseils et le Bureau du Procureur.

Voici de plus amples informations sur les structures de formation du personnel des tribunaux au sein des Etats membres de l'UE:

- [Belgique](#) (147 Kb):
La formation est organisée par le [Ministère Fédéral de la Justice](#) mais fournie par deux [structures publiques](#).
- [Bulgarie](#) (148 Kb):
Le Conseil Supérieur de la Magistrature et la [Commission nationale chargée de la sécurité de l'information](#) sont responsables de l'organisation de la formation. La formation est fournie par un mélange de structures publiques, privées et européennes.
- République Tchèque:
Les Cours de Justice, le Bureau du Procureur et le [Ministère tchèque de la Justice](#) sont responsables de la formation des [assistants](#), [greffiers en chef](#) et [stagiaires](#). La formation est fournie par l'[Académie Judiciaire](#).
- [Danemark](#) (138 Kb):
L'[Administration des tribunaux danois](#) est responsable de la formation. Le [Domstolsstyrelsen](#) agit en tant que fournisseur de formation.
- Allemagne:
En Bavière, le [Ministère régional de la Justice](#) est responsable de l'organisation de la formation des [huissiers de justice](#) et des [agents](#). La formation est fournie par des prestataires de formation et les Cours de justice. A [Berlin](#), la Cour d'Appel est chargée de l'organisation et la fourniture de la formation. Au [Brandebourg](#), la Cour régionale est responsable de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie en collaboration avec l'[Académie régionale de Justice](#).
- [Estonie](#) (141 Kb):
Le [Ministère national de la Justice](#) est responsable de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie en collaboration avec les Cours de justice.
- [Irlande](#) (145 Kb):
Les [Services des tribunaux de l'Irlande](#) sont responsables de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie par un mélange de structures publiques et privées.
- [Grèce](#) (143 Kb):
La formation est fournie par une [entité publique](#).
- [Espagne](#) (147 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par le [Ministère de la Justice](#), un [fournisseur public](#) et d'autres entités.
- France:

La formation des [greffiers en chef](#) (146 Kb), [adjoints administratifs](#) (144 Kb), [secrétaires administratifs](#) (144 Kb), [greffiers](#) (146 Kb) et [adjoints techniques](#) (144 Kb) est organisée par le [Ministère de la Justice](#). Elle est fournie par l'[Ecole Nationale des Greffes](#)

- [Croatie](#) (147 Kb):
Le Conseil national de la Magistrature est responsable de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie par l'[Académie Judiciaire croate](#).
- [Italie](#) (145 Kb):
Le [Ministère national de la Justice](#) est responsable de l'organisation et la fourniture de la formation. [fileDownload.do?id=083b825e-7a3f-422e-ba08-7a1f860a6e9a](#)
- [Lettonie](#) (145 Kb):
L'Administration des tribunaux organise la formation du personnel des tribunaux. Elle fournit cette formation en collaboration avec le [Centre de Formation Judiciaire de Lettonie](#).
- [Lituanie](#) (155 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par le Département de la Fonction Publique et le [Ministère des Affaires Intérieures](#). Les Cours nationales fournissent la formation.
- [Luxembourg](#) (144 Kb):
Le Bureau du Procureur est chargé de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie par le [prestataire national de formation](#).
- Hongrie:
L'[Office National de la Magistrature](#) et les Cours investies de la nomination sont responsables de l'organisation de la formation des [greffiers](#) (144 Kb), [adjoints](#) (138 Kb), [agents de sécurité](#) (138 Kb) et [stagiaires](#) (141 Kb). L'[Académie hongroise de la Justice](#), parfois en collaboration avec les Cours investies de la nomination, se charge de fournir la formation.
- [Malte](#) (160 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par les Cours locales et fournie par des entités publiques.
- [Pays-Bas](#) (141 Kb):
Le [Conseil de la Magistrature](#) est responsable de l'organisation de la formation. Celle-ci est fournie par le [prestataire national](#), en collaboration avec les Cours nationales.
- [Autriche](#) (144 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par le [Ministère Fédéral de la Justice](#). Ce dernier se charge également, en collaboration avec les Présidences des quatre Cours d'Appel, de fournir la formation.
- [Pologne](#) (157 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par les Cours de justice. Elle est fournie par des structures publiques, les Cours de justice nationales, l'[Ecole Nationale de la Magistrature](#) et le Procureur.
- [Portugal](#) (144 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée et fournie par le [Ministère national de la Justice](#).
- [Roumanie](#) (617 KB):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par le [Ministère de la Justice](#), le Bureau du Procureur, le [Conseil Supérieur de la Magistrature](#) et l'[Ecole Nationale des Greffiers](#). La formation est fournie par plusieurs structures publiques.
- [Slovénie](#) (149 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée et fournie par le [Centre de Formation Judiciaire](#).
- [Slovaquie](#) (152 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée et fournie par le [Ministère de la Justice](#) à travers l'[Académie Judiciaire](#).
- [Finlande](#) (139 Kb):
La formation du personnel des tribunaux est organisée et fournie par le [Ministère de la Justice](#), en collaboration avec les Cours de Justice.
- [Suède](#) (441 KB):
La formation du personnel des tribunaux est organisée par les [Cours locales](#) et le prestataire national de formation. Les Cours locales sont responsables de fournir la formation.

■ Dernière mise à jour: 01/02/2020

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.